

Le 11 février 2021



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 4 février 2021 COMPTES RENDUS

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 4 février 2021 à 19h00, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Magali LAHU, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER et Guillaume SAILLARD.

Absents excusés : Jean-Paul BERNASCONI (pouvoir à Philippe PASSOT) et Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE).

Absent : néant.

Antoine PULICE a été nommé secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, et en période d'état d'urgence sanitaire avec couvre-feu, la présence du public n'est pas autorisée.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, le Maire exprime ses vœux de réussite pour les projets communaux qui démarreront cette année. Il qualifie l'année 2021 de « première année du nouveau mandat », compte tenu du contexte de crise sanitaire nationale en 2020.

PERSONNEL

Tableau des effectifs de la Commune au 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau général des emplois de la collectivité au 1^{er} janvier 2021, comme suit :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grades sur lesquels ont été nommés les agents	Nombre d'agents	Quotité de temps de travail
Filière administrative				
Direction	A	Directeur Général des Services	1	35h00
Attaché	A	Attaché	2	35h00
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif	1	35h00
	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	35h00
Filière technique				
Agent de Maitrise	C	Agent de maitrise	2	35h00
Adjoint Technique	C	Adjoint technique Principal 1ère classe	1	26h30
	C	Adjoint technique Principal 1ère classe	1	33h00
	C	Agent de maitrise	1	23h20
	C	Adjoint technique	3	35h00
	C	Adjoint technique	1	8h23
	C	Adjoint technique	1	27h30
	C	CUI - PEC	1	20h00
Filière sociale				
EJE	A	EJE de classe exceptionnelle	1	30h00
	A	EJE de classe exceptionnelle	1	35h00
Filière médico-sociale				
Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	1	35h00
	C	Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	1	35h00
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	1	35h00
	C	Adjoint d'animation Principal 2ème classe	1	24h52
TOTAL			22	

Suppression d'un emploi d'adjoint technique et création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2021

Le Maire explique aux élus que l'un des agents du service technique a obtenu le concours d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Afin d'accompagner ce changement de grade, le Conseil Municipal décide :

- de supprimer l'emploi technique avec le grade d'adjoint technique au 28 février 2021,
- et de créer l'emploi technique avec le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2021. Le volume horaire hebdomadaire étant de 35/35^{ème} avec possibilité d'heures supplémentaires à la demande du Maire en cas de nécessité de service.

URBANISME ET TRAVAUX

Programme de travaux O.N.F. pour l'année 2021

Le Maire présente aux conseillers le devis de l'Office National des Forêts du Jura pour la réalisation des travaux forestiers à venir. Il précise que les investissements réalisés chaque

année, en « futaie jardinée », permettent aux forêts publiques de mieux résister aux périodes de sécheresse et aux attaques des parasites.

Le Conseil accepte que soit effectué, pour 2021, le programme de travaux sylvicoles suivant : intervention en futaie irrégulière combinant éclairciment des semis, nettoyage, dépressage et remise en état sur les parcelles 21, 22 et 23, en forêt communale de Lavans-lès-Saint-Claude, pour un montant total estimé à 9 268,00 € H.T. Il autorise le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre.

Cession des terrains communaux AV n°265, 282 et 283 et D n°296 au Département du Jura (superficie totale de 4 600 m²)

Le Maire expose aux élus la proposition reçue du Conseil Départemental du Jura relative à la cession par la Commune d'un ensemble de terrains situé le long de la Route Départementale n°470. Il précise que cette régularisation des emprises foncières entre la Commune et le Département intervient dans le prolongement de la réalisation, en 2019, des travaux d'élargissement et de sécurisation de la voirie reliant Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude.

Le Conseil Municipal décide de céder les parcelles cadastrées : section AV n°265 (538 m²), n°282 (2 141 m²), et n°283 (876 m²) lieudit « A la Cote Lavans », et section D n°296 (1 045 m²) lieudit « Sous la Cote du Tillier » (Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude), à l'euro symbolique au Département du Jura. Il autorise le Maire à signer tous les documents permettant la cession de ces biens (dont les plans figurent ci-dessous).



Les conseillers évoquent les problèmes de sécurité routière rencontrés sur diverses portions de voiries communales et départementales : intersection entre la route de Pontoux et le Pont de Grésillat, talus de la R.D. 470 entre Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude, liaison piétonne entre le quartier de Fourger et le collège du Plateau, virage devant l'entreprise Smoby, ... Des solutions techniques seront étudiées en commission urbanisme et travaux.

MA

Convention avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté pour la constitution d'une réserve foncière à vocation agricole à Ponthoux

Le Maire rappelle aux élus que la commune historique de Ponthoux avait engagé un travail de recensement des terrains susceptibles d'accueillir une activité agricole de type maraîchage ou de culture d'arbres fruitiers. Il leur présente le projet de convention de concours technique, adressé par la SAFER B.F.C., en vue de constituer des réserves foncières pour l'installation d'exploitants agricoles.

Considérant que la Commune déléguée de Ponthoux n'est pas couverte par un document d'urbanisme, et par conséquent, que le Maire ne dispose pas du droit de préemption urbain, le Conseil Municipal accepte de confier à la SAFER, pour une durée de quatre ans, une mission de négociation / acquisition de terrains afin de constituer des réserves foncières. La rémunération de la SAFER est fixée à 9 % du prix principal d'acquisition (avec un minimum forfaitaire de 150 € H.T.). Il autorise le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous les documents permettant sa mise en œuvre.

SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Rentrée scolaire 2021 à l'école élémentaire : courrier de la D.S.D.E.N. du Jura du 25 janvier

Le Maire informe le Conseil du projet de l'Inspection Académique de Besançon de retirer un emploi de professeur à l'école élémentaire (suppression de la 6^{ème} classe), compte tenu de la baisse des effectifs constatée depuis quelques années. En réaction, il précise qu'il a indiqué à l'Inspectrice de l'Education Nationale de Saint-Claude, récemment rencontrée en mairie, que le lotissement du Crêt du Bief était en cours de commercialisation (installation de nouvelles familles), et que l'école recevait des enfants placés à la M.E.C.S. de Champandré (structure d'aide sociale à l'enfance en danger).

Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'A.L.S.H. Les 2 Lacs (R.P.I. Coteaux du Lizon / Ravilloles)

Le Maire explique aux conseillers que la Commune de Ravilloles participe au financement de l'A.L.S.H. géré par l'Association Francas - Les 2 Lacs, dans le cadre du R.P.I. Coteaux du Lizon / Ravilloles. Cette structure accueillant régulièrement des enfants de Lavans-lès-Saint-Claude, il propose aux élus de contribuer au financement du coût de fonctionnement restant à la charge de la Commune de Ravilloles, déduction faite des participations des familles et de la CAF du Jura.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de participation aux frais de fonctionnement de l'A.L.S.H. Les 2 Lacs, avec effet à compter de la rentrée de septembre 2020. Il autorise le Maire à signer cette convention avec la Commune de Ravilloles.

CIVISME ET VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la commission civisme et vie associative du 20 janvier

Alain JEANNIER expose aux conseillers les points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- organisation du forum des associations en septembre 2021 ;
- modalités de mise à disposition des anciennes cantine et salle des aînés à Pratz, ainsi que de la salle de réunion de Ponthoux pour les réunions des associations ;



- création de plusieurs « équipes de proximité civisme » à Ponthoux, Lizon, Pratz, et sur Lavans-lès-Saint-Claude ;
- recrutement d'un ou deux éducateurs pour remettre en place le club de prévention sur les communes de Coteaux du Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude et Saint Claude.

Guillaume SAILLARD déroule le calendrier des festivités programmées sur 2021 :

2 mai : vide grenier à Lavans-lès-Saint-Claude.

12 juin : feu de la Saint-Jean avec repas champêtre à Ponthoux.

19 et 20 juin : fête du village - concours pétanque, repas, concert, fête foraine à Lavans-lès-Saint-Claude.

13 juillet : soirée à thème avec repas, bal et feu d'artifice à Lavans-lès-Saint-Claude.

4 et 5 septembre : fête du village à Pratz.

11 septembre : forum des associations à Lavans-lès-Saint-Claude.

25 et 26 septembre : marché bio et jungle trail à Lavans-lès-Saint-Claude.

COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission communication du 13 janvier

Laurent PLAUT présente aux élus les thèmes traités par la commission :

- contenu du Lavans Zap dont la sortie est prévue en mars 2021 ;
- recensement des panneaux d'affichage public existants en précisant leur état, et nouveau plan d'implantation avec une réflexion sur le déploiement d'un mobilier uniforme.

Application mobile « IntraMuros »

Laurent PLAUT indique que faisant suite au conseil municipal de novembre 2020, l'application « IntraMuros » a été testée auprès des élus. Le premier bilan d'utilisation montre l'intérêt d'une telle application de par son contenu, facilement paramétrable, son mode d'action, par notifications, et sa simplicité d'utilisation. Elle permet d'atteindre facilement un public plus large. Le coût mensuel pour la commune est estimé à 45 € H.T. / mois sur 3 ans. L'application va être présentée à la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude. En cas d'adhésion de l'E.P.C.I., le coût est ramené à 310 € H.T. / mois pour la totalité des communes membres.

QUESTIONS DIVERSES

Téléthon 2021

Le Maire donne lecture aux élus du courrier de la section travail manuel de l'Avenir de Lavans indiquant - qu'en partenariat avec Anim'Lavans - une somme globale de 2 370 € a été collectée au profit de l'A.F.M. Téléthon.

Action sociale du C.C.A.S.

Emilia BRULE remercie vivement les membres du C.C.A.S. qui effectuent régulièrement des appels téléphoniques auprès des personnes fragiles et isolées. En complément de cette veille sanitaire, elle indique que 233 personnes de plus de 75 ans ont été contactées pour recenser les besoins en terme de vaccination contre le coronavirus.

Prochaines réunions :

- **Conseils municipaux :** jeudi 4 mars et jeudi 25 mars 2021 à 19h00, en mairie principale.
- **Commissions finances :** mardi 16 février (comptes administratifs 2020), mardi 2 mars (budget principal 2021 / fonctionnement et budgets annexes lotissement et assainissement) et mardi 9 mars 2021 (budget principal 2021 / investissement), à 19h00 en mairie principale.

La séance est levée à 21H20.

Philippe PASSOT, maire



Antoine PULICE,
secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.